

Le service social est un **lieu d'accueil** et un **espace confidentiel** pour :
ECOUTER / AIDER / INFORMER / ORIENTER

ASSISTANTE SOCIALE

Madame GOUIN

03 23 06 38 38

Taper 4 dans le Menu principal, puis 3.

PERMANENCE

Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
Les autres jours sur rendez-vous uniquement.

Pour qui ?

L'assistant(e) social(e) reçoit :

- les élèves avec ou sans rendez-vous
- les familles (dans l'établissement ou à domicile).

Quel est son rôle ?

-Etre à l'écoute des élèves qui le souhaitent pour les aider dans toute difficulté d'ordre personnel, familial ou scolaire, dans le respect du secret professionnel.

- Intervenir pour les protéger des violences qu'ils pourraient subir au collège, au lycée, dans la rue ou dans leur famille.

Comment intervient-il ?

- **En direction des élèves :**
 - **Par des suivis individuels :**
 - écoute, soutien, information, accompagnement,
 - médiation,
 - lien avec les familles (dans l'établissement ou à domicile)
 - aides matérielles,
 - orientation vers différents services.
 - **Par des actions collectives :**
 - en direction des élèves, des parents et des personnels.
- **Au sein de l'équipe éducative**
 - avec les différents personnels de l'établissement : le proviseur, le professeur principal, le CPE, l'infirmière, le COP, ...
 - conseil social,
 - participe aux différentes commissions et conseils de l'établissement.

- **En partenariat :**

Il prend contact avec les services extérieurs si nécessaire : Conseil Départemental, Justice, associations, les structures médico-psychologiques ...

Secret professionnel

Tenu au secret professionnel, l'assistant de service social est garant de la confidentialité des entretiens et des informations.

(Article 226.13 du code pénal et article L 411-3 du code de l'action sociale et des familles)